

L'ARTISANAT

n°202

Chambres de Métiers et de l'Artisanat MOSELLE

Prochaine parution : mercredi 21 décembre 2022

ÉDITORIAL



Aujourd'hui, après deux ans de crises successives et dans un contexte énergétique difficile, le pouvoir d'achat est au cœur de toutes les préoccupations. Qu'il s'agisse du consommateur ou du producteur, l'heure est aux économies, au consommateur « autrement ». Les Français sont prêts et tendent à s'orienter vers une consommation ayant du sens, une consommation plus réfléchie. Les artisans, quant à eux, doivent trouver un moyen de produire tout en minimisant leurs dépenses énergétiques et ne pas répercuter les augmentations sur leurs tarifs.

Le label « éco-défis » s'inscrit comme une solution répondant aux préoccupations sociales, environnementales et participant à l'économie et à l'attractivité de notre territoire. Ce label, lancé il y a maintenant 7 ans sur une partie de notre département, permet à l'artisan de maintenir un bon niveau d'activité tout en enclenchant des actions qui permettront de réduire certaines charges liées à la consommation d'énergie, à l'élimination des déchets ou à la consommation d'eau.

J'invite tous les artisans à franchir les portes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle pour faire un point sur leur situation, sur les axes d'amélioration qu'ils peuvent mettre en place au sein de leur entreprise afin de surmonter cette période et de se diriger vers une transition « éco-responsable » gagnante. Grâce notamment au label « éco-défis », il deviendra alors aisé pour le consommateur de vous identifier comme un artisan partageant des valeurs éthiques et environnementales et un engagement social affirmé.

Philippe Fischer
Président de la CMA Moselle



Promotion 2022 : Félicitations à ces artisans engagés qui se sont vus remettre leur prix lors des quatre cérémonies de labellisation ce dernier semestre.



« ECO-DEFIS » plus qu'un label, un engagement !

Actuellement déployé sur quatre territoires en Moselle (Metz métropole, Val de Fensch, Pays Haut Val d'Alzette, Rives de Moselle), le label « éco-défis » récompense et valorise les artisans engagés dans une démarche éco-responsable. Cet engagement doit être pris aussi bien dans leur fonctionnement que dans leur mode de production ou dans la gestion de leur

entreprise, par exemple.

En route vers la transition écologique

Totalement gratuit, le label « éco-défis » s'obtient après avoir réalisé quatre défis dans huit thématiques développement durable et sociétales :

- Sensibilisation
- Accessibilité
- Transport
- Gestion des énergies
- Déchets
- Eau et Fluides
- Écoproduits
- Qualité de l'air.

Ces challenges sont accomplis avec l'aide et le soutien des conseillers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle et de la communauté d'agglomérations ou de communes dont dépend le candidat (parmi les quatre territoires cités plus haut). Si les défis sont validés par le jury, l'artisan obtient le label « éco-défis » valable deux ans. Il bénéficie alors d'un accompagnement personnalisé et d'outils de communication permettant de mettre en valeur ses engagements auprès de sa clientèle.

« ECO-DEFIS » en Moselle, un label qui se déploie = plus de choix pour le consommateur

Lancé initialement en 2015 sur le territoire de Metz Métropole, le label récompense aujourd'hui plus de 100 artisans répartis sur Metz et ses environs, sur le territoire du Val de Fensch depuis 2019, et sur le périmètre des communautés de communes du Pays Haut Val d'Alzette et de Rives de Moselle depuis cette année pour ces derniers. Ainsi, une consommation différente, durable et de proximité est possible !

2023 verra arriver plusieurs nouveaux territoires partenaires de la Chambre de Métiers. Si vous aussi vous avez l'envie de consommer plus responsable et local, rendez-vous sur www.cma-moselle.fr rubrique "artisan durable", pour retrouver la liste complète des artisans mosellans labellisés.

Artisans, vous êtes intéressés pour relever 4 éco-défis ? Contactez notre conseillère, Aicha FOMBA, au 03 87 39 31 34 pass-durable@cma-moselle.fr





AVEC PAIEMENT EXPRESS : ENCAISSEZ EN LIGNE SANS SITE INTERNET. VOS CLIENTS VOUS RÈGLENT PAR MAIL OU SMS.



Document à caractère publicitaire sans valeur contractuelle. Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne – SA coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du CMF et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. - 3 rue François de Cures 57000 Metz – RCS Metz 356 801 571 – ORIAS n° 07 005 127 – Voir conditions en agence – Crédit photo : Corbis

281749900

07E27 - V1